

Compléments d'informations

La professionnalisation des professionnels de la petite enfance dans le canton de Vaud

Gil Meyer et Annelyse Spack, Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne

Un rappel

Dans le N°32 d'*Actualité Sociale*, l'actuel directeur de l'Ecole Supérieure d'Education de l'Enfance - esede - (Dumas, 2011) a dressé un historique de la formation à l'éducation de la petite enfance du point de vue de son institution, qui aura connu maints changements, de son appellation à celle du titre qu'elle (avec d'autres écoles de Suisse) délivre désormais, titre reconnu par la Confédération, à savoir celui d' "éducatrice et éducateur de l'enfance".

Quelques mois plus tard, dans le N°35 d'*Actualité Sociale* (Pahud, 2011), le fondateur de l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques de Lausanne (EESP)¹, a estimé utile de compléter l'article du directeur de l'esede en évoquant la "contribution de l'EESP" des années durant à la formation des professionnels de la petite enfance dans le canton de Vaud.

Claude Pahud a pris sa retraite en 1988. En conclusion de son article, il lance l'invitation à *"d'autres de prendre plume, pour illustrer la part prise par l'EESP dès 1989 dans l'évolution de la formation, sa valorisation et son rôle dans le processus de professionnalisation"* (Pahud, 2011, p. 4).

C'est avec retard que nous répondons à l'invitation de Claude Pahud et comblons cette lacune de 25 ans qui ont été déterminants dans l'histoire du développement du champ de la petite enfance et de la formation de ses professionnels.

Pourquoi revenir sur un historique de la formation?

La récente traduction en français du *"Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse"*, mandaté par la Commission suisse pour l'UNESCO et par le Réseau suisse d'accueil extrafamilial (Wustmann Seile & Simoni, 2012) aura en quelque sorte joué pour nous le rôle de pense-bête².

Ce *Cadre d'orientation* annonce, dès sa page de garde, qu'il se veut un "support pour le débat avec les professionnels, les formateurs, les scientifiques, les politiques et le grand public". Nous n'aurons pas ici la prétention d'entrer dans ce débat. Il convient toutefois de relever que ce document particulièrement minutieux quant à l'attention à vouer à l'accueil et à l'éducation de la petite enfance, ainsi qu'à l'importance de l'adulte, a tendance à esquiver la question de la qualification professionnelle de celles et ceux qui en ont la mission. Le document édité par l'UNESCO et le Réseau suisse d'accueil extrafamilial ne dit rien ou presque rien de ce qui distinguerait les qualités personnelles des compétences professionnelles des protagonistes concernés. Or, faut-il le rappeler, ces dernières s'acquièrent par le biais d'une formation. Par le biais surtout d'une formation reconnue.

¹ Dénommée, depuis la création de la HES-SO, Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne.

² Une présentation et une discussion de ce texte ont fait l'objet d'un colloque, *Trajectoire éducative de la naissance à l'école: continuité et transitions*, qui s'est tenu à Fribourg en février 2013, et auquel les auteurs ont été invités.

Enseignants à l'EESP, longtemps affectés à la désormais disparue filière "éducatrice/éducateur de la petite enfance" (EPE)³, il nous a paru nécessaire de revenir sur le processus qui a conduit à la reconnaissance formelle du titre d'EPE.

Comme le mentionne Jean-Baptiste Dumas, la propre reconnaissance du rôle socioéducatif de la crèche-garderie a pris des décennies à s'imposer, tout en demeurant contestée par d'aucuns, au gré de convictions idéologiques qui sans doute ne cesseront de perdurer.

Il en a été de même pour celle du titre d'EPE, qui a dû satisfaire à un certain nombre de conditions.

Nous nous proposons de retracer ici le processus de cette reconnaissance, ses effets pour le champ de la petite enfance "vu de l'EESP". Nous évoquerons également des éléments qui nous paraissent significatifs quant à la mise en évidence de la nécessité d'une formation.

La formation "petite enfance" à l'EESP après 1989: quelques jalons

Nous présenterons dans ce paragraphe divers paramètres ayant contribué à la reconnaissance formelle et à la visibilité de la formation (et, partant, de la profession) désignée sous l'appellation d'éducatrice/éducateur de la petite enfance (EPE).

1. Reconnaissance des diplômes des écoles supérieures de travail social (ESTS)

Signalons les faits chronologiques significatifs qui témoignent d'une évolution somme toute assez rapide, quand bien même le respect de procédures aura nécessité un engagement constant. Le contexte au plan national a joué un rôle fondamental: les trois organisations faîtières des formations en travail social (service social, animation socioculturelle et éducation spécialisée) ont convergé entre 1989 et 1993 dans une pression importante auprès du législateur pour sortir de la logique de financement fédéral opérée par l'OFES (Office fédéral de l'éducation et de la science) par arrêtés urgents année après année. En même temps, une révision conjointe des exigences minimales a créé les conditions de mise en œuvre d'une loi attendue depuis fort longtemps⁴.

- 1992 Loi fédérale sur les aides financières aux ESTS pour le service social (AS), l'animation socioculturelle (ASC) et l'éducation spécialisée (ES).
- 1993 Ordonnance sur les aides financières aux ESTS: les écoles affiliées à une des trois organisations faîtières (CSEES, SASSA, CESASC) et répondant aux exigences minimales rentrent dans le cadre de la loi.
- 1992-1995 Evaluation des formations d'EPE et de maîtres socioprofessionnels (MSP) de l'EESP par la Conférence suisse des écoles d'éducateurs spécialisés (CSEES/SAH), qui reconnaissait déjà la formation d'ES.
- 1995 Reconnaissance formelle des formations EPE et MSP par la CSEES/SAH.
- 1995 Ordonnance fédérale sur les exigences minimales des ESTS.
- 1997 Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP): Règlement de reconnaissance des diplômes ESTS.
- 1999 Décision de la Commission CDIP/Commission fédérale OFES: le service social, l'animation socioculturelle et l'éducation spécialisés sont reconnus comme filières du diplôme en travail social décernant le titre d'ESTS. La filière éducation spécialisée comporte en Suisse occidentale trois titres ESTS: ES, EPE et MSP. Avec pour conséquence le fait que les diplômés sont en mesure de travailler dans l'ensemble des domaines de l'éducation spécialisée.
- 2004-2007 Dernière volée de la formation ESTS-EPE.
- 2007 Pour marquer la fin des formations EPE à l'EESP, organisation d'une journée d'études, *L'accueil de la petite enfance: une formation, des pratiques, des savoirs, des enjeux*.

³ Le Comité stratégique de la HES-SO, en dépit d'âpres luttes, n'a pas jugé la profession d'EPE digne de relever de ce niveau de formation.

⁴ Nous utilisons la chronologie que, chaque année, la directrice de l'EESP présente en ouverture de l'année académique aux nouvelles volées en Travail social.

Ce processus de reconnaissance n'aura pas été sans effets sur l'évolution de la formation elle-même. Mis à part un souci déjà ancien d'inscription de la profession dans un contexte social (la crèche-garderie ne saurait plus être considérée comme un lieu à l'abri des bruits du monde), les programmes de cours de l'EESP et les exigences réglementaires de fin de formation ont dû connaître d'importantes convergences entre les différents titres de la même filière d'éducation, et réaffirmer la dominante "diplôme en Travail social".

2. Pour une plus grande visibilité du champ de la petite enfance

Poursuivons avec une énumération de faits qui auront, selon nous, marqué la formation à l'EESP:

- En 1989, dès son arrivée, la nouvelle directrice de l'Ecole, Paola Richard-De Paolis a créé l'Unité de recherche de l'EESP⁵. La première recherche ayant bénéficié d'un financement externe résultait d'un mandat confié par diverses communes de la région de Morges. L'enquête analyse les caractéristiques structurelles et pédagogiques de l'offre et de la demande d'accueil pour la petite enfance dans la région (Richard-De Paolis *et al.* 1992). Par la suite, d'autres recherches portant sur le champ de la petite enfance et financées grâce à des instances tierces (FNS notamment) ont été conduites par des enseignants de l'EESP.
- Les résultats de ces recherches ont alimenté plusieurs cours et ont été à l'origine de nombre de travaux de mémoire.
- Il est régulièrement, et depuis longtemps, reproché aux éducateurs (pas seulement de la petite enfance!) d'entretenir une relation de crainte, voire de méfiance, à l'encontre de l'écrit comme moyen, douloureux certes, de rendre compte de ce que l'on fait. Toujours est-il qu'une politique d'incitation à l'écrit a été développée dès les années 90 pour les éducatrices de la petite enfance, à partir des travaux de mémoire, dont certains méritaient que les auteurs leur donnent suite, avec l'investissement, au risque parfois du découragement, que cela suppose. C'est ainsi que certains mémoires ont donné lieu à des articles de synthèse dans diverses revues professionnelles. Quelques autres, retravaillés minutieusement, ont fait l'objet de publications sous forme d'ouvrages, parus aux *Cahiers de l'EESP*, ce qui leur a offert une large diffusion.

Le niveau Haute Ecole Spécialisée et l'exclusion du champ de la petite enfance

Nous verrons plus loin que la petite enfance est encore vivante à l'EESP. Mais avant cela poursuivons la chronologie. Elle peut paraître fastidieuse à sa lecture, certes. Il nous a cependant semblé nécessaire de continuer de remettre en mémoire des faits.

- 1995 Loi fédérale instituant les hautes écoles spécialisées (HES).
- 1999 Le profil de la formation pour le travail social dans le cadre des HES (HES-TS) est édicté par la CDIP. Il identifie trois filières de formation: AS, ASC, Education sociale (ES), cette dernière, que nous définirons plus bas, remplace l'éducation spécialisée. Le choix opéré en 2001, après des nombreux débats, en Suisse romande, pour le travail social, est de passer le titre ESTS au niveau HES, pour les filières AS, ASC, ES, et de maintenir le niveau Tertiaire non-Hes, d'Ecole Supérieure en Travail Social pour les **EPE** et les MSP reconnus en 1999 par la commission CDIP/OFES.
- 2002 Première année de formation décernant le *diplôme HES* pour chacune des trois filières retenues (Plan d'Etudes Cadre – PEC - 2002).
- 2005 Une Ordonnance fédérale (OFFT) réglemente les écoles supérieures (ES) où s'inscriront, notamment, les nouvelles filières **EPE** et les MSP, qui sortent du cadre du diplôme Travail social et deviennent des filières spécifiques pour un domaine d'intervention ou une population. Concernant la petite enfance, le nouveau titre ES porte le nom d'*éducation de l'enfance*.
- 2006 Première année de la formation en *Bachelor en Travail social* à orientations – AS, ASC, ES (PEC 06).

⁵ Qui porte depuis 2010 le nom de Laboratoire de Recherche Santé-Social (LaReSS).

- 2006 La Confédération reconnaît les *diplômes HES* AS, ASC et ES décernés par les quatre écoles de travail social de la HES-SO. Sous réserve de conditions somme tout raisonnables (expérience professionnelle d'au moins cinq ans et suivi d'un cours postgrade), cette reconnaissance ouvre la possibilité à tous les porteurs de titres ESTS, reconnus par la CDIP et délivrés par les anciennes écoles supérieures ayant obtenu le statut de hautes écoles, de convertir leur titre en un *diplôme HES*, et ensuite *Bachelor*, dans la filière correspondante. Pour les diplômes **EPE**, et MSP, décernés par l'EESP, cela vaudra reconnaissance du titre d'éducateur social HES.
- 2009 Une procédure similaire est mise en place par la HES-SO pour la conversion du *diplôme HES* en *Bachelor HES*. Une attestation autorisant les diplômés ESTS, y compris les **EPE** et les MSP, à porter le titre de Bachelor en éducation sociale leur est délivrée.

Sur le plan des études, la brochure⁶ de présentation du Bachelor en Travail social précise les contours de la formation. *"La première partie de la formation est dite générique. Elle a pour but de procurer les connaissances et les compétences de base nécessaires à l'ensemble des métiers du travail social. Cette partie comprend des cours et une première période de formation pratique sur le terrain, avant le choix d'une des trois orientations proposées. La deuxième partie, dite d'orientation et d'approfondissement, permet aux étudiants de cibler leur formation selon leurs choix. Elle comprend les modules de l'orientation choisie, des modules à choix, le travail de Bachelor ainsi que la seconde période de formation pratique".*

L'éducation sociale

Arrêtons-nous sur l'éducation sociale, une des trois orientations de la filière Travail social. Un changement plus que d'ordre de l'étiquetage est intervenu, avec le passage de l'éducation spécialisée à l'éducation sociale. Les habitudes perdurent, le syntagme "éducation sociale" est loin de s'être imposé dans le langage quotidien. Il désigne toutefois un périmètre professionnel formalisé en 2004, par décision du Comité Stratégique de la HES-S2 (Santé-Social).

Nous citerons ici deux des trois exigences complémentaires qui ont été posées, lesquelles concernent directement les lieux d'exercice de la profession, ainsi que les exigences voulues par cette dernière.

"La formation délivrée dans la filière⁷ des éducateurs sociaux et des éducatrices sociales doit répondre en particulier:

- *aux besoins des institutions dans le champ professionnel large de l'éducation extrascolaire et extrafamiliale qui connaissent des situations complexes, comportant des problèmes latents à définir et exigeant l'aptitude à exercer sa profession en tant que praticien réflexif et à mener une activité d'expert en matière de conseil et/ou d'interlocuteur de recherche scientifique;*
- *aux besoins d'encadrement des futurs CFC qui vont être intégrés dans les institutions et qui nécessiteront des professionnels aptes à anticiper et gérer les options les plus pertinentes de division du travail décidées par les directions des institutions, en fonction de leurs missions, des situations professionnelles et des particularités des usagers (...)"*.

Encore faut-il assurer la bonne visibilité de l'éducation sociale sur le plan des pratiques et, surtout, de leur appréciation. La tâche constitue un enjeu impérieux relève Joseph Coquoz (2009), actuel responsable du domaine Travail social de la HES-SO. Car, n'est-ce pas, tout un chacun saurait comment procéder en matière d'éducation. Coquoz dresse une série de constats qui sont autant de défis que doivent relever les professionnels de la vie quotidienne que sont les éducateurs pour qui des compétences professionnelles sont requises et sanctionnées par un titre *ad hoc*.

Revenons sur la définition HES de l'éducation sociale. Nous ne poursuivons nullement le but de raviver une polémique sur une décision dont on sait qu'elle a été alimentée par des

⁶ HETS&Sa – EESP (2012). *La formation Bachelor en Travail social*. Lausanne: EESP, p. 7.

⁷ Le terme de "filiale" s'applique depuis 2006, on l'a vu, à l'ensemble du Travail social. Cette définition date de 2004.

considérations politiques (sans doute aussi financières) et d'équilibre entre Suisse romande et alémanique avant tout. Le diplôme tertiaire⁸ consacrant une formation de professionnel de la petite enfance ressortit désormais au niveau école supérieure, et non à celui HES. On ne manquera cependant pas de relever, concernant l'éducation sociale, la mention d'un "*champ professionnel large de l'éducation extrascolaire et extrafamiliale*", lequel certes doit présenter les particularités qui viennent d'être citées.

Or il est intéressant de constater que tous les détenteurs du titre d'éducateur social n'exercent pas leur profession au sein de ces territoires formellement définis. C'est ainsi que des éducateurs sociaux travaillent en milieu scolaire; par exemple, à Genève, dans les "réseaux d'enseignement prioritaire" mis en place par le Département de l'instruction publique avec un souci de qualité des écoles dans les quartiers populaires⁹. C'est ainsi, également, que des détenteurs d'un diplôme d'éducation sociale travaillent dans des crèches-garderies ou dans des unités d'accueil pour écoliers (UAPE).

Mais qu'en est-il actuellement de la thématique de la petite enfance à l'EESP?

La petite enfance à l'EESP aujourd'hui

Il est, nous venons de le dire, des diplômés qui travaillent dans le champ de la petite enfance, il est aussi des étudiants suivant une formation en cours d'emploi à l'EESP qui travaillent dans ce champ. Leur nombre est certes modeste, néanmoins ils existent:

- Sur les 35 étudiants en emploi ayant entamé leur formation en 2006 (début de la formation Bachelor), 6 exercent leur emploi dans une structure pour la petite enfance.
- Sur les 37 étudiants en emploi ayant entamé leur formation en 2012, 12 exercent leur emploi dans une structure pour la petite enfance.
- Il n'y a bien entendu pas de programme spécifique élaboré pour ces étudiants. La problématique de l'enfance (selon diverses approches disciplinaires) est présente dans plusieurs cours des modules génériques comme des modules de l'orientation "éducation sociale". Cette problématique se voit nourrie grâce à trois modules.
- Le premier concerne le Travail de Bachelor, pour lequel tous les étudiants doivent s'inscrire dans un atelier. Parmi une dizaine d'autres, est proposé l'atelier dénommé "Qualité de l'accueil de l'enfance". Le champ des 0-4 ans n'y est pas exclusif, cependant chaque année des étudiants obtiennent leur titre de Bachelor of Arts suite à un mémoire consacré qui aux politiques sociales en faveur de la petite enfance, qui aux interactions sociales précoces, qui aux usagers des crèches-garderies. Toujours à propos du Travail Bachelor, on notera le recours régulier à des professionnels de la petite enfance soit comme directeurs, soit comme experts lors de l'évaluation finale.
- Un second module est intitulé "courants, outils et méthodes en pédagogie". Il s'inscrit dans ce que l'on appelle des modules "libres"¹⁰.
- Un module dit d'approfondissement¹¹ intitulé "Comprendre l'enfant dans son environnement social"¹². Y sont dispensés des cours portant sur le développement de l'enfant dans ses multiples facettes, des cours sur la famille, mais aussi des exercices sur le terrain: chaque étudiant, sur un trimestre, est amené à effectuer des travaux pratiques hebdomadaires dans des crèches-garderies (méthodologie de l'observation) et dans des écoles primaires (méthodologie de l'entretien avec des enfants). Ajoutons que ce module

⁸ Nous ne dirons mot ici du niveau secondaire II avec le CFC d'assistant socioéducatif (ASE), quand bien même de plus en plus d'étudiants intègrent l'EESP munis de ce titre, suivi d'une maturité professionnelle.

⁹ Voir http://www.ge.ch/enseignement_primaire/lutte_echec_scolaire.

¹⁰ Chacune des quatre écoles en Travail social de la HES-SO propose un certain nombre de modules libres, chaque étudiant est amené à en choisir un, pas forcément sur son lieu de formation. En tout 23 modules sont proposés.

¹¹ Un autre module d'approfondissement concernant l'enfance est offert par l'EESP. Intitulé "Protection de l'enfance et soutien aux familles", ce module est surtout choisi par les étudiants de l'orientation service social.

¹² Tout comme pour les modules libres, l'offre émane des quatre écoles. La mobilité inter-écoles se voit encouragée. En tout 20 modules d'approfondissement sont proposés par les quatre écoles. Les modules d'approfondissement sont d'importance, ils valent 15 crédits ECTS (sur les 180 que nécessite le Bachelor).

bénéficie de l'expertise de professionnels de la petite enfance, qui assurent plusieurs enseignements.

Retenons encore un point d'importance. On le sait, outre des formations de base et des formations continues, l'EESP, en tant que HES, se doit de remplir des missions de recherche et de prestations de service. Or, ici aussi, la question de la petite enfance demeure, dirions-nous, vivante, comme l'attestent quelques exemples¹³:

- Recherches (ayant bénéficié d'un financement tiers) sur le développement des lieux d'accueil de la petite enfance, sur les usagers des lieux d'accueil, sur l'histoire des idées éducatives, sur l'histoire des équipements, sur la psychologie du développement et ses troubles, sur les familles et la parentalité.
- Mise sur pied de journées d'étude et de colloques, coorganisation de la 21^{ème} Conférence annuelle de l'ECCERA, "Education dès la naissance: recherche, pratiques, politiques éducatives".

Envoi

Nous avons tenu à répondre à la suggestion émise par celui qui a créé l'EESP, Claude Pahud, avec l'ambition d'actualiser la connaissance de l'histoire de la formation des professionnels de la petite enfance dans le canton de Vaud. Cette histoire, insistons sur cet aspect, se sera déroulée en différents lieux. Elle aura été laborieuse, mouvementée, pleine de promesses aussi. Sans doute n'est-elle pas achevée...

Références

- Coquoz, J. (2009). L'identification des compétences requises pour l'éducation sociale: un enjeu scientifique et professionnel. *Journal Européen d'Education sociale (FESET)*, N°s 16-17, pp. 95-101.
- Dumas, J.-B. (2011). Au-delà du changement d'étiquette. *Actualité sociale*, N°32, pp. 8-11.
- Pahud, C. (2011). Contribution de l'EESP au développement de l'éducation de l'enfance. *Actualité sociale*, N°35, pp. 3-4.
- Richard-De Paolis, P. et al. (1992). *Accueil de la petite enfance. Une enquête régionale*. Lausanne: Cahiers de l'EESP N°12.
- Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2012). *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*. Une réalisation du Marie Meierhofer Institut für das Kind sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. Zurich.

¹³ On trouvera liste exhaustive des recherches et prestations de service menées à l'EESP sur le lien suivant: <http://www.eesp.ch/laress>.